



Communauté de communes Vexin Centre

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

**Nombres de Membres :**

|                                       |    |                              |            |
|---------------------------------------|----|------------------------------|------------|
| Afférents au Conseil Communautaire :  | 52 | <b>Date de convocation :</b> | 10/12/2020 |
| Présents :                            | 38 |                              |            |
| Qui ont pris part aux délibérations : | 44 | <b>Date d'affichage :</b>    | 10/12/2020 |

**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Communautaire du jeudi 17 décembre 2020**

L'an deux-mil-vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-sept-heures-trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel GUIARD, Président,

**Etaient présent.es (36 titulaires + 2 suppléants) :**

Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie), **Titulaires :** Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémenville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Daisy DESLANDES (Neuilly-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Cathy LUCAS (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Philippe MERCIER (Brignancourt), Nadine NINOT (Marines), Chrystelle NOBLIA (Avernes), René PANNIER (Cléry-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Patrick PELLETIER (Ableiges), Jérémy PENTHER (Theuille), Delphine QUILLET (Us), Damien RADET (Commeny), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

**Suppléants :** Messieurs François DEGORGE (Condécourt) et Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin)

**Absents avec pouvoirs, représentés (06) :**

Mesdames et Messieurs :

Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), pouvoir à Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin),  
Philippe CHAUVET (Chars), pouvoir à Nicolas BELANGE (Chars),  
Michel DEJARDIN (Marines), pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines),  
Angélique LEROYER (Marines), pouvoir à Nadine NINOT (Marines),  
Jean LORINE (Marines), pouvoir à Catherine GENET (Marines),  
Céline TRANCOSO (Ableiges), pouvoir à Patrick PELLETIER (Ableiges),

**Absents excusés (09) :**

Mesdames et Messieurs :

Michel CATHALA (Guiry-en-Vexin), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Pierre DEROUILLAC (Santeuil), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Michel FINET (Condécourt), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Gilles MOLLAND (Bréançon),

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.**

**Secrétaire de séance :** Nicolas BELANGE (Chars), en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Secrétaire de séance :** Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**VOTE à l'unanimité**

**Les points abordés lors du conseil communautaire du jeudi 17 décembre 2020 :**

Le Président remercie Robert de Kerveguen pour le prêt gracieux de la salle.

**1° Ouverture de séance à 17h30**

**2° Appel****3° Approbation du PV de la dernière réunion du conseil communautaire :**

Le Président demande à l'assemblée si le PV de la réunion du conseil communautaire du 23 septembre amène des commentaires, ajouts ou modification. Le Président passe au vote pour son adoption. Le conseil communautaire vote à l'unanimité l'approbation du PV.

**VOTE à l'unanimité**

Le Président propose comme Secrétaire de séance Nicolas BELANGE (Chars) et passe au vote :

**VOTE à l'unanimité**

Demande d'ajout d'une délibération sur le plan d'action pluriannuel d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**VOTE à l'unanimité****Les points abordés lors du conseil communautaire :****2020\_12\_066 Aide SIAVV**

Au vu de la demande d'aide financière exceptionnelle pour l'achat d'une pelle à chenille et d'une remorque, le Président propose à l'assemblée une participation de la communauté de communes Vexin Centre, à titre exceptionnel, d'un montant de trois-mille (3 000) euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour cette participation, autorise le Président à engager la dépense inscrite en dépense au budget prévisionnel de la Communauté de Communes Vexin Centre 2020.

**Patrick Pelletier, PDT du SMAVV ne participe pas au vote. VOTE à l'unanimité****2020\_12\_067 Biens meubles de faibles valeurs**

Considérant que l'amortissement est défini pour les biens et qu'il a été défini que les biens de faibles valeurs inférieur à 1000 € ne s'amortissent pas ; considérant alors qu'il convient de dresser la liste des biens de faibles valeurs qui ne s'amortissent pas mais qui s'inscrivent en section d'investissement, il convient de dresser la liste suivante :

**LISTE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR A IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT****I/ ADMINISTRATION ET SERVICES GENERAUX****1) Mobilier**

Chaise  
Fauteuil  
Pouf  
Table  
Bureau  
Armoire  
Placard  
Commode  
Présentoir  
Meuble porte-documents  
Panneaux d'affichage  
Vitrine  
Paperboard  
Etagère  
Grille d'exposition  
Chevalet  
Pupitre  
Bacs à roulettes  
Bacs à livre  
Bibliothèque  
Balance  
Calculatrice  
Chariot de portage  
Dérouleur de papier  
Destructeur de documents  
Détecteur de fausse monnaie  
Dictaphone  
Machine à écrire  
Magnétophone  
Massicot

Matériel de traitement du courrier ( machine à affranchir, plieuse, colleuse)  
Microphone  
Organiseur électronique  
Porte-copies  
Tableau  
Titreuse

**2) Ameublement**

Coussin  
Ferme-porte/groom (mécanique, électrique, hydraulique)  
Miroirs  
Porte-manteaux  
Patères  
Pendule et horloge murale  
Lampe de bureau  
Boîte aux lettres  
Éléments de signalétique (plaques de directions, d'interdictions, de recommandations, de danger, d'évacuation, bandes visuelles sur vitrage...)

**3) Bureautique, informatique, monétique**

Matériel de bureau :  
Unité centrale  
Logiciels et progiciels  
Périphériques  
Plastifieuse  
Agrafeuse  
Perforateur  
Relieuse

Cisaille de bureau  
Tampons  
Dateur  
Casque téléphonique  
Clé USB  
Carte mémoire  
Souris  
Clavier  
Terminal de paiement électronique

**4) Communication**

Barnum  
Drapeaux  
Mât  
Meuble-Présentoir  
Panneau d'affichage  
Praticable  
Stand mobile  
Vitrine d'affichage  
Écusson  
Grille d'exposition  
Calicots  
Banderole  
Badge

**5) Chauffage, sanitaire**

Climatiseur  
Convecteur  
Déshumidificateur  
Générateur d'air  
Installations sanitaires  
Ventilateur  
Robinet  
Radiateur

Vanne et robinet simple ou thermostatique  
Mécanismes de sanitaire (chasse d'eau, robinetterie, siphon, groupes de sécurité)  
Sèche-main électrique

### 6) Entretien, nettoyage

Aspirateur (eau/poussière)  
Autolaveuse  
Chariot de lavage  
Cireuse  
Monobrosse  
Nettoyeur à pression  
Ponceuse  
Shampouineuse  
Poubelle  
Corbeille  
Bac de tri sélectif  
Chariot de ménage

### 7) Equipement de cuisine

Gros électroménager ( appareil de réfrigération, chauffe-plats, cuisinière, four, four à micro-ondes, hotte aspirante, lave-vaisselle, plaque de cuisson, ...)  
Matériel mécanique et petit électroménager ( batteur-mélangeur, cafetière, coupe-pain, friteuse, grille-pain, mixeur, ...)  
Matériel de cuisson ( casseroles, poêles ...)  
Plateaux repas  
Platerie ( acier inoxydable )  
Thermo scelleuse

## II/ SECOURS, INCENDIE, POLICE

### 1) Matériel technique

Détecteurs de fumée  
Extincteurs  
Plans d'évacuation  
Caméras de surveillance

## III/ VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

### 1) Installations de voirie

Caisson de jalonnement  
Horloge électrique  
Matériel mobile de signalisation ( Armoire de feux de signalisation, éclairage de secours, Lanterne et feux de signalisation, potelet, panneaux mobiles, ...)  
Mobilier urbain non scellé

### 2) Matériel de voirie

Barrière  
Chariot de propreté  
Coupe-ardoise  
Disqueuse de sciage de chaussée  
Faucheuse  
Godet d'engin de terrassement  
Machine de marquage au sol  
Mât  
Matériel de salage

Outillage motorisé ( compresseur, marteau piqueur...)  
Skydome

### 3) Eclairage public, électricité

Armoire de contrôle  
Ballast  
Candélabre  
Commande d'éclairage à distance  
Compteur  
Groupe électrogène  
Matériel électrique mobile ( poste de chantier, .... )  
Transformateur  
Ampoule et lampe basse consommation  
Batterie longue durée (alarmes, éclairage de sécurité, vidéosurveillance)  
Batterie sèche longue durée pour véhicules  
Prolongateur (câble de connexion)  
Dispositifs d'éclairage de sécurité (basse consommation ou non)

### 4) Stationnement

## IV/ SERVICES TECHNIQUES, ATELIER, GARAGE

### 1) Atelier

Appareil mobile de levage ou de manutention  
Casque  
Centre d'usinage  
Chariot de manutention  
Cisaille Guillotin  
Coffret d'outillage ( tarauds, filières, douilles à cliquet, pince à sertir...)  
Dégauchisseuse  
Diable  
Echafaudage  
Établi  
Etau  
Forge portative  
Machine à commande numérique  
Perceuse électrique  
Pied à coulisse  
Plieuse  
Poste de soudure  
Scie circulaire, à ruban, sauteuse  
Thermo formeuse  
Tournevis électrique  
Tours  
Cintreuse  
Meuleuse  
Ponceuse  
Défonceuse  
Agitateur  
Touret  
Agrafeuse  
Burineur  
Rabot  
Perforateur

Visseuse  
Boulonneuse  
Décapeur  
Echelle  
Escabeau  
Marchepied  
Tréteau  
Clef  
Cylindre de clef  
Serrure  
Prises  
Boîtier à clefs  
Balai de cantonnier  
Pelle  
Pince à déchets  
Poubelle  
Bac à sel  
Epandeur de sel  
Conteneurs de déchets  
Plaques de regard  
Panneaux de signalisation de voirie (y compris panneaux de fléchage)

## V/ AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Broyeur à déchets  
Charrue  
Conteneur d'ordures ménagères  
Herse  
Matériel de chauffage ou d'éclairage pour serres  
Matériel d'entretien (aspirateur à feuilles, débroussailleuse, épaveuse, , scie circulaire, souffleuse à feuilles, sur remorque, tondeuse à gazon, .. tronçonneuse...)  
Mobilier de jardin : pots, vases, vasques  
Motoculteur  
Motopompe  
Pulvérisateur  
Remorque  
Rouleau de jardin  
Scarificateur  
Semoir mécanique  
Serres  
Système d'arrosage mobile ( tuyaux, enrouleur, lance, robinetterie de raccordement )  
Bêche  
Râteau  
Binette  
Transplantoir  
Griffe sarcluse  
Plantoir à bulbes  
Transplantoir  
Arrosoir  
Serfouette  
Croc  
Bulbes à fleurs garantis au-delà d'un an  
Arbres  
Arbustes  
Nichoir  
Sécateur  
Louchet (pelle d'excavation de rigoles)  
Fourche  
Manche télescopique

Pomme d'arrosage  
automatique

**VI/ SPORT-LOISIRS-  
TOURISME**

1) Matériel de plein air ou de  
gymnase  
Filets (tous les sports)  
Raquettes  
Ballon

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la liste telle que présentée des biens de faibles valeurs à imputer en section d'investissement.

**VOTE à l'unanimité**

**2020\_12\_068 Convention CCVC-Marines France Service**

Au vu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16-1, L2511-6 et L3211-6 ; de la convention en annexe fixant les termes de la convention de gestion partenariale entre la commune de Marines et la Communauté de Communes Vexin Centre ; après lecture, il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur cette convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention, à engager les consultations et à percevoir les subventions y afférentes telles que décrites dans la convention. Précise que les sommes seront portées au budget primitif de la communauté de commune

**VOTE à l'unanimité**

**2020\_12\_069 Représentant Initiative95 et convention 2021**

Au vu du courrier en date du 9 octobre 2020 demandant une désignation de représentants communautaires au CA d'Initiative95 ; de la convention d'objectifs pour l'année 2021 ; les candidatures de Michel Guiard, Président en tant que titulaire et de Robert de Kerueguen, Vice-Président en charge du Pôle Développement économique en tant que suppléant,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la désignation de Michel Guiard en tant que titulaire et de Robert de Kerueguen en tant que suppléant pour être représentants communautaires au conseil d'administration d'Initiative95 ; autorise le Président à signer la convention d'objectifs pour l'année 2021, à régler les subventions demandées et précise que les sommes seront portées au budget primitif de la communauté de commune pour l'année 2021.

**VOTE à l'unanimité**

**2020\_12\_070 Ajustement de subventions Les Lutins**

Au vu de la conjoncture sanitaire liée à la COVID19, du niveau de fréquentation des enfants aux différentes structures ; des aides de l'Etat, les compensations et les prises en charge des emplois,

Dans un objectif de ne pas constituer de fonds propres dans ce contexte, les Lutins du vexin demande à la Communauté de Communes Vexin Centre de diminuer le niveau des subventions pour l'année 2020 de 50 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte et prend acte de cette demande de l'association des Lutins en Vexin et autorise le Président à signer tout acte s'y référant.

**VOTE à l'unanimité**

**2020\_12\_071 Représentants Territoriaux SIARP**

Au vu du code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-22 ; des statuts du SIARP approuvés par le Comité Syndical du 15 janvier 2020 ; de la délibération du 24 juin 2020 du SIARP portant création de commissions consultatives territoriales,

Considérant que le SIARP est devenu syndicat mixte fermé au 1er janvier 2020 ; que certaines communes pourtant situées sur le territoire du SIARP ne sont donc plus directement représentées au sein du Comité Syndical ; de ce fait, le souhait des élus de créer des commissions territoriales consultatives permettant de recueillir les avis des communes concernées et de renforcer la concertation avec les élus locaux qui ne sont pas délégués au SIARP ; lesdites commissions ont été créées et qu'il devient par conséquent nécessaire de désigner les élus pour siéger en leur sein ; qu'il convient de désigner un élu par commune ; le conseil communautaire délibère.

Le conseil communautaire prend acte de la création des commissions territoriales définies comme suit et de leurs modalités de fonctionnement, conformément à la délibération du SIARP en date du 24 juin 2020 :

| Commission territoriale n°1 | Commission territoriale n°2 | Commission territoriale n°3 | Commission territoriale n°4 |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Grisy-les-Plâtres           | Frémécourt                  | Nucourt                     | Puiseux-Pontoise            |
| Epias-Rhus                  | Cormeilles-en-Vexin         | Cléry-en-Vexin              | Courdimanche                |
| Hérouville                  | Montgeroult                 | Avernes                     | Menucourt                   |
| Livilliers                  | Boissy-l'Aillerie           | Frémainville                | Boisemont                   |
| Ennery                      | Ableiges                    | Seraincourt                 | Vauréal                     |
| Génicourt                   | Courcelles-sur-Viosne       | Vigny                       | Jouy-le-Moutier             |
| Osny                        | Us                          | Condécourt                  | Maurecourt                  |
| Pontoise                    | Santeuil                    | Sagy                        | Neuville-sur-Oise           |
| Saint Ouen l'Aumône         | Brignancourt                | Longuesse                   | Eragny-sur-Oise             |
| Cergy                       | Marines                     | Commeny                     |                             |
|                             | Chars                       |                             |                             |
|                             | Le Perchay                  |                             |                             |
|                             | Neuilly-en-Vexin            |                             |                             |

Le conseil communautaire désigne les vingt-quatre élus suivants pour représenter leur commune au sein des commissions territoriales consultatives :

| Commission territoriale n°1 | Nom, Prénom          | Commission territoriale n°2 | Nom, Prénom           |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Grisy-les-Plâtres           | Catherine Carpentier | Frémécourt                  | Stéphane Balan        |
| Epias-Rhus                  |                      | Cormeilles-en-Vexin         | Vincent Ibrelisle     |
| Hérouville                  |                      | Montgeroult                 | Alain Mateos          |
| Livilliers                  |                      | Boissy-l'Aillerie           | Michel Guiard         |
| Ennery                      |                      | Ableiges                    | Patrick Pelletier     |
| Génicourt                   |                      | Courcelles-sur-Viosne       | Christophe Roche      |
| Osny                        |                      | Us                          | Jhony Bourgin         |
| Pontoise                    |                      | Santeuil                    | Pierre Derouillac     |
| Saint Ouen l'Aumône         |                      | Brignancourt                | Philippe Mercier      |
| Cergy                       |                      | Marines                     | Nadine Ninot          |
|                             |                      | Chars                       | Evelyne Bossu         |
|                             |                      | Le Perchay                  | Le prochain maire élu |
|                             |                      | Neuilly-en-Vexin            | Daisy Deslandes       |

| Commission territoriale n°3 | Nom, prénom        |
|-----------------------------|--------------------|
| Nucourt                     | Emilie Vallet      |
| Cléry-en-Vexin              | René Pannier       |
| Avernes                     | Chrystelle Noblia  |
| Frémainville                | Philippe OCKET     |
| Seraincourt                 | Anne-Marie Maurice |
| Vigny                       | Vanessa Legaigreur |
| Condécourt                  | Michel Finet       |
| Sagy                        | Guy Paris          |
| Longuesse                   | Norbert Lalloyer   |
| Commeny                     | Emmanuel Radet     |

Le conseil communautaire dit que les élus nouvellement désignés ont pris connaissance de l'ensemble des modalités définies au titre de la définition, de la composition, des compétences et du fonctionnement des commissions territoriales consultatives.

**VOTE à l'unanimité**

**2020\_12\_072 Loyer Haravilliers**

1 rue de Rouen – 95450 VIGNY

Tél : 01 30 39 23 34 – Fax : 01 34 66 12 54 – [administration@ccvexincenre.fr](mailto:administration@ccvexincenre.fr)

Au vu de la délibération 2019\_09\_038 du 26 septembre 2019 fixant le montant des charges pour chaque commune ; considérant que le prix au mètre carré par an est fixé à 30 € ; l'erreur matériel du nombre de mètres carré pris en compte dans le calcul des charges de 80 m<sup>2</sup> au lieu de 120 m<sup>2</sup> ; il est demandé au conseil de rectifier le montant demandé de 2 400 €/an à 3 600 € par an.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la modification proposée,

**VOTE à l'unanimité**

### **2020\_12\_073 Baux GHI Vexin PAD et Crèche et RAM**

Au vu du bail relatif à la mise à disposition à titre onéreux de locaux du domaine privé du site de Marines du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin pour le Point d'Accès au Droit de la Communauté de Communes Vexin Centre ; de la lettre de résiliation du bail datée du 24 novembre 2020 pour le Point d'Accès au Droit à compter du 31 décembre 2020 ; du bail relatif à la mise à disposition à titre onéreux de locaux du domaine privé du site de Marines du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin portant occupation et utilisation privative, pour la crèche et la halte-garderie de la Communauté de Communes Vexin Centre en gestion par l'association Les Lutins en Vexin, portant sur le changement de preneur à bail en annexe,

Considérant que la Communauté de Communes souhaitait libérer les locaux du PAD et réaliser une économie substantielle ; que la commune de Marines prévoit d'intégrer les services du Point d'Accès au Droit dans sa future maison France Services ; que c'est bien à la communauté de commune Vexin Centre d'être le preneur à bail des locaux au sein du GHI du Vexin ; il est demandé au conseil d'autoriser le Président à signer le bail et les actes afférents,

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer, à inscrire les sommes des loyers au prochain budget primitif de la Communauté de Communes Vexin Centre,

**VOTE à l'unanimité**

### **2020\_12\_074 Suppression et Création de 2 postes Animatrices RAM**

Le président, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 27 septembre 2018.

Considérant la nécessité de supprimer

1 (un) emploi d'animateur de relais d'assistants maternels (RAM) au grade d'Éducateur jeunes enfants, en raison du départ d'un agent.

1 (un) emploi d'animateur de relais d'assistants maternels (RAM) au grade d'assistant socioéducatif, en raison du départ d'un agent.

1 (un) emploi d'animateur de Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) au grade d'adjointe d'animation, en raison du départ d'un agent.

Considérant la nécessité de créer

1 (un) emploi d'auxiliaire de puériculture pour remplir les missions d'animateur de relais d'assistants maternels (RAM) à temps complet,

1 (un) emploi d'auxiliaire de puériculture pour remplir les missions d'animateur de relais d'assistants maternels (RAM) à temps non complet,

1 (un) emploi de gardien et d'agent d'entretien pour remplir les missions de gardien et d'agent technique à temps complet pour le Camp de César,

Le président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

| Filière | Cadre emploi | Grade | Ancien effectif | Nouvel effectif |
|---------|--------------|-------|-----------------|-----------------|
|---------|--------------|-------|-----------------|-----------------|

1 rue de Rouen – 95450 VIGNY

Tél : 01 30 39 23 34 – Fax : 01 34 66 12 54 – [administration@ccvexincentre.fr](mailto:administration@ccvexincentre.fr)

|                          |  |   |           |           |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
| Administrative           | Directeur Général des Services                 | Attaché Principal (c)                       | 1         | 1         |
| Administrative           | Responsable administrative                     | Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe | 1         | 1         |
| Administrative           | Agent administratif                            | Adjoint Administratif                       | 1         | 1         |
| Administrative           | Responsable service instructeur                | Attaché territorial                         | 1         | 1         |
| Administrative           | Instructeur                                    | Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe | 1         | 1         |
| Administrative           | Instructeur                                    | Adjoint Administratif                       | 1         | 1         |
| Animation                | Coordinatrice petite enfance jeunesse          | Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe | 1         | 1         |
| Animation                | Animatrice RAM                                 | Animateur territorial                       | 1         | 1         |
| Médico-Social            | Animatrice RAM                                 | Educateur jeunes enfants                    | 1         | 0         |
| Médico-Social            | Auxiliaire de puériculture (temps complet)     | Auxiliaire de puériculture (c)              | 0         | 1         |
| Médico-Social            | Auxiliaire de puériculture (temps non complet) | Auxiliaire de puériculture (c)              | 0         | 1         |
| Animation                | Animation                                      | Adjointe d'animation                        | 2         | 1         |
| Socio-éducatif           | Assistante socioéducatif (temps non complet)   | Assistante socioéducatif (c)                | 1         | 0         |
| Technique                | Chauffeur                                      | Adjoint technique                           | 1         | 1         |
| Technique                | Gardien et Agent d'entretien                   | Adjoint technique                           | 1         | 1*        |
| Technique                | Agent d'entretien                              | Adjoint technique                           | 1         | 1         |
| Technique                | Gardien et Agent d'entretien                   | Adjoint technique (c)                       | 0         | 1         |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS</b> |  |   | <b>15</b> | <b>15</b> |

\* Départ en retraite au 31/01/2021 (c) contractuel 1 ou 3 ans

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2021 de la communauté de communes Vexin Centre, chapitre 012.

**VOTE à l'unanimité**

### 2020\_12\_075 Avance Subventions Associations

Monsieur le Président demande au conseil l'autorisation de régler les subventions aux associations, par un acompte à hauteur de 25% des sommes versées en 2020 :

| Nom structure                     | Commune           |               | SUBVENTIONS 2020 acceptées en commission | Acompte 25%      |
|-----------------------------------|-------------------|---------------|--|------------------|
| <b>Le Lapin Blanc</b>             | BOISSY L'AILLERIE | Crèche        | <b>103 530 €</b>                         | <b>25 883 €</b>  |
| <b>Le Chat Perchay</b>            | LE PERCHAY        | Crèche        | <b>95 662 €</b>                          | <b>23 916 €</b>  |
| <b>Les Lutins du Vexin</b>        | HARAVILLIERS      | Crèche        | <b>230 000 €</b>                         | <b>57 500 €</b>  |
| <b>Les Lutins du Vexin</b>        | MARINES           | Crèche        | <b>240 000 €</b>                         | <b>60 000 €</b>  |
| <b>Les Poussins du Vexin</b>      | FREMAINVILLE      | Crèche        | <b>8 000 €</b>                           | <b>2 000 €</b>   |
| <b>Les Petits Amis</b>            | SERAINCOURT       | Crèche        | <b>92 500 €</b>                          | <b>23 125 €</b>  |
| <b>LES PETITES CANAILLES</b>      | NUCOURT           | ALSH          | <b>20 000 €</b>                          | <b>5 000 €</b>   |
| <b>Les Lutins du Vexin</b>        | HARAVILLIERS      | ALSH          | <b>25 000 €</b>                          | <b>6 250 €</b>   |
| <b>Les Lutins du Vexin</b>        | CHARS             | ALSH          | <b>25 000 €</b>                          | <b>6 250 €</b>   |
| <b>Les Lutins du Vexin</b>        | CHARS             | ALSH          | <b>25 000 €</b>                          | <b>6 250 €</b>   |
| <b>Les Lutins du Vexin</b>        | MARINES           | ALSH          | <b>130 000 €</b>                         | <b>32 500 €</b>  |
| <b>Les Lutins du Vexin</b>        | MARINES           | ALSH          | <b>40 000 €</b>                          | <b>10 000 €</b>  |
| <b>Les Petites Canailles</b>      | BOISSY L'AILLERIE | ALSH          | <b>103 003 €</b>                         | <b>25 751 €</b>  |
| <b>Les Petites Canailles</b>      | ABLEIGES          | ALSH          | <b>43 000 €</b>                          | <b>10 750 €</b>  |
| <b>Les Petits Amis</b>            | SERAINCOURT       | ALSH          | <b>114 000 €</b>                         | <b>28 500 €</b>  |
| <b>Mairie</b>                     | COMMENY           | ALSH          | <b>6 000 €</b>                           | <b>1 500 €</b>   |
| <b>Mairie</b>                     | US                | ALSH          | <b>40 000 €</b>                          | <b>10 000 €</b>  |
| <b>Asdosphère</b>                 | MARINES           | Jeunesse      | <b>35 000 €</b>                          | <b>8 750 €</b>   |
|                                   | Enfance           | <b>Crèche</b> | <b>769 692 €</b>                         | <b>192 423 €</b> |
|                                   | Jeunesse          | <b>ALSH</b>   | <b>606 003 €</b>                         | <b>151 501 €</b> |
| <b>TOTAL DEMANDES SUBVENTIONS</b> |                   |               | <b>1 375 695 €</b>                       | <b>343 924 €</b> |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à procéder au règlement des acomptes aux associations qui en feront la demande, dans la limite de 25% des sommes versées en 2020 par association.

**VOTE à l'unanimité**

1 rue de Rouen – 95450 VIGNY

Tél : 01 30 39 23 34 – Fax : 01 34 66 12 54 – [administration@ccvexincentre.fr](mailto:administration@ccvexincentre.fr)

## 2020\_12\_076 Autorisation de dépenses d'investissement

Préalablement au vote du budget primitif de la communauté de communes Vexin Centre et afin de faciliter les dépenses en investissement sur l'exercice 2021, Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de mandater les dépenses d'investissements 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 de la communauté de communes Vexin Centre.

Considérant que les montants inscrits au budget principal 2020 de la communauté de communes Vexin Centre au chapitre 20, 21 et 23 représentent 999 874 € ; que 25% de cette somme inscrite au budget représente 249 968,50 € ; que les montants inscrits au budget annexe 2020 de la communauté de communes Vexin Centre au chapitre 20, 21 et 23 représentent 979 720 € ; que 25% de cette somme inscrite au budget représente 244 930.00 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accorde à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vexin Centre l'autorisation de mandater les dépenses en investissements au titre de l'exercice 2021 et dans les limites fixées par les textes et indiquées ci-dessus.

**VOTE à l'unanimité**

## 2020\_12\_077 Création budget annexe assainissement

AU vu de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM") ; de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe") ; du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que depuis le 1er janvier 2020, la Communauté de communes Vexin Centre exerce la compétence ASSAINISSEMENT ; que les communes de la communauté de communes Vexin Centre qui avait un service assainissement au sein de leur commune ont toutes transférées leurs actifs et leur résultat de façon partielle ou totale par mode dérogatoire directement au SIARP ; que deux syndicats infra communautaires, le **SIAFS (1)** et le **SIARVA (2)** ont choisi de transférer les actifs et les résultats à la communauté de communes Vexin Centre ; que les produits et dépenses doivent être exclusivement comptabilisés dans le cadre d'un budget annexe spécifique Assainissement ; qu'il est proposé de créer un budget annexe spécifique afin de retracer les comptes de l'exercice de la compétence ASSAINISSEMENT dans une comptabilité distincte et individualisée.

Il est précisé que ce budget annexe s'intitulera **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**, sera sans autonomie financière ni personnalité morale, sera assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49, la date de création sera le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la création d'un Budget Annexe dénommé "BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT" à compter du 1er janvier 2021, sans autonomie financière, ni personnalité morale, assujéti à la TVA et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 ; autorise Monsieur le Président à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce budget annexe.

- (1) **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE FREMAINVILLE ET SERAINCOURT (SIAFS)**, établissement public syndicat intercommunal à vocation unique a été en activité durant 2 ans. Établie à FREMAINVILLE (95450), il était spécialisé dans le secteur d'activité de la collecte et traitement des eaux usées. Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE FREMAINVILLE ET SERAINCOURT a été fermé le 8 juillet 2020.

### Renseignements juridiques

Statut INSEE Cessée à l'INSEE le 08-07-2020  
 Dénomination SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE FREMAINVILLE ET SERAINCOURT  
 Adresse 1 RUE DES ORMETEAUX 95450 FREMAINVILLE  
 SIRET (siège) 20007574500014  
 N° de TVA Intracommunautaire FR74200075745  
 Activité (Code NAF ou APE) Collecte et traitement des eaux usées (3700Z)  
 Création 09-06-2017

- (2) **S.I. D'ASSAINISSEMENT RATIONNEL DE LA VALLEE DE L'AUBETTE (SIARVA)**, établissement public syndicat intercommunal à vocation unique a été active pendant 37 ans. Domiciliée à CONDECOURT (95450), il était spécialisé dans le secteur d'activité du captage, traitement et distribution d'eau. Le S.I. D'ASSAINISSEMENT RATIONNEL DE LA VALLEE DE L'AUBETTE (SIARVA) a été fermé le 8 octobre 2020.

### Renseignements juridiques

Statut INSEE Cessée à l'INSEE le 08-10-2020  
 Dénomination S.I. D'ASSAINISSEMENT RATIONNEL DE LA VALLEE DE L'AUBETTE (SIARVA)  
 Adresse 37 RUE DE LA LIBERATION 95450 CONDECOURT  
 SIRET (siège) 25780043300027  
 N° de TVA Intracommunautaire FR38257800433  
 Activité (Code NAF ou APE) Captage, traitement et distribution d'eau (3600Z)  
 Création 01-01-1982

**VOTE à l'unanimité**

## 2020\_12\_078 Ouverture des dimanches Carrefour Market

Au vu de l'article L 3132-26 modifié du code du travail ; de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (JO n° 0181 du 7 août 2015, p. 13537) comporte des dispositions qui intéressent les communes et les EPCI, notamment celles des articles 241 et suivants.

1 rue de Rouen – 95450 VIGNY

Tél : 01 30 39 23 34 – Fax : 01 34 66 12 54 – [administration@ccvexincentre.fr](mailto:administration@ccvexincentre.fr)

La loi permet ainsi, à compter du 1er janvier 2016, l'ouverture des commerces le dimanche, par décision du maire prise après avis du conseil municipal, 5 fois par an, et jusqu'à 12 au total, sur autorisation du maire après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Demande a été faite par Carrefour Market auprès de la commune de Marines par un courrier du 17 octobre 2020.

Conformément à la loi, le conseil communautaire, après avoir recueilli l'avis favorable de la commune de Marines et après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Carrefour Market à ouvrir 12 dimanches par an.

La liste des dimanches pour l'année 2021 est fixée comme suit :

3 et 10 janvier,  
4 avril,  
27 juin,  
5 septembre,  
31 octobre,  
21 et 28 novembre,  
5, 12, 19 et 26 décembre.

**VOTE à l'unanimité**

### **2020\_12\_079 Plan d'action Egalité Femmes – hommes**

La Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avant le 31 décembre 2020.

Le conseil communautaire, décide de mettre en place un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Considérant que ce plan d'action passe par une analyse de la situation, il convient d'établir un bilan de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil adopte la création d'un plan d'action relatif à l'égalité femmes-hommes et sa mise en œuvre et confie sa réalisation et son suivi à Nadine NINOT, Vice-Présidente en charge du Pôle Mutualisation.

**VOTE à l'unanimité**

**Chaque Vice-Président présente un point d'avancement de leur Pôle.**

### **Questions diverses**

Il a été convenu que les élus des communes qui ont transféré leur compétence assainissement se rencontre pour faire des propositions cohérentes concernant les objectifs futurs, les rapports entre le syndicat et les membres des communes.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

**FIN de séance : 20 h 00**

Le Président,  
**Michel GUIARD**



**Prochaine réunion jeudi 11 mars 2021 20h00**  
**Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous**